

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

PLAN D'ÉTUDES

Sciences de l'éducation

Programme d'études Master *Minor*
30 crédits ECTS

Valable à partir du semestre d'automne 2025

Approuvé par la Commission Études de la Faculté le 21 février 2025

1 Bases légales

Ce plan d'études repose sur les bases juridiques suivantes :

- Règlement du 19 septembre 2024 concernant les conditions d'admission complémentaires à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation
- Règlement du 19 septembre 2024 des études à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation (Règlement des études)
- Directives du 17 octobre 2024 relatives à la reconnaissance des acquis antérieurs

2 Informations générales sur les études

2.1 Description du programme d'étude

Le département des Sciences de l'éducation offre un programme d'études de Master *Minor* en Sciences de l'éducation, il peut être choisi pour compléter un programme de Master *Major* dans d'autres voies d'études.

Le programme vise à permettre à l'étudiant·e d'identifier et d'appréhender les enjeux actuels de l'éducation et de la formation, dans une conception systémique qui relie processus d'enseignement-apprentissage, diversité des acteurs et actrices et opportunités et contraintes des contextes.

2.2 Langue de la formation

Le programme d'études *Sciences de l'éducation* (30 crédits ECTS) peut s'effectuer en français ou en allemand. Ce document présente le plan d'études francophone.

2.3 Conditions et délais d'admission

Les conditions d'admission à l'Université de Fribourg (Règlement du 26 mars 2020 concernant l'admission et l'immatriculation des étudiant·e-s et des auditeurs et auditrices à l'Université de Fribourg), ainsi que les conditions d'admission à la Faculté (Règlement concernant les conditions d'admission complémentaires) font foi.

Peut accéder sans autres conditions à ce programme d'études l'étudiant·e remplissant les deux critères suivants : 1) être inscrit·e à un Programme d'études *Major* dans une autre voie ou programme d'études de l'Université de Fribourg ; 2) être titulaire d'un Bachelor ou diplôme universitaire comportant au moins 60 crédits ECTS dans l'une des disciplines suivantes :

- Sciences de l'éducation
- Formation à l'enseignement
- Pédagogie/Psychologie
- Pédagogie spécialisée
- Psychologie
- Travail social et politiques sociales
- Anthropologie sociale
- Sociologie

Le début des études est possible au semestre d'automne et au semestre de printemps. Les inscriptions tardives sont autorisées.

3 Programme d'études

Le programme d'études comprend 30 crédits ECTS répartis en deux modules obligatoires.

3.1 Objectifs de la formation

Le programme de Master *Minor* en Sciences de l'éducation vise à donner à un·e étudiant·e qui se forme dans d'autres voies ou programmes d'études des connaissances et compétences spécifiques au domaine des Sciences de l'éducation. Celles-ci lui permettent d'intégrer les questions liées à l'éducation et à la formation dans son propre champ d'expertise.

En référence au cadre de qualification pour les hautes écoles suisses édité par swissuniversities (2021), le/la diplômé·e de ce programme d'études est en mesure de :

- Intégrer des connaissances variées et interdisciplinaires afin d'appréhender la complexité des problématiques d'éducation et de formation ;
- Développer une pensée critique vis-à-vis des informations et connaissances du champ des sciences de l'éducation ;
- Accompagner son activité de spécialiste par un questionnement réflexif constant, en portant une attention particulière aux enjeux éthiques liés à la responsabilité sociale de la recherche comme de l'intervention en éducation et formation.
- Identifier ses propres besoins de formation et développer ses connaissances et compétences de façon autonome et pro-active.

3.2 Structure générale de la formation

Le programme comprend 30 crédits ECTS, répartis en deux modules thématiques à l'intérieur desquels l'étudiant·e choisit à chaque fois cinq UE, dont certaines ne sont données qu'une année sur deux. Les descriptifs ainsi que l'information détaillée sur les unités d'enseignement de l'année académique en cours se trouvent dans le programme des cours de l'Université de Fribourg.

En cas d'échec à la deuxième tentative de validation d'une UE, l'étudiant·e peut, sur demande auprès du secrétariat du Département des sciences de l'éducation, obtenir l'accès à une troisième tentative. Cette demande ne peut concerner qu'une seule évaluation sur l'ensemble du plan d'études et uniquement pour les UE dispensées par le Département des sciences de l'éducation (les UE dont le code débute par la lettre « F »).

Master of Science en Sciences de l'éducation Minor : « Sciences de l'éducation » - 30 ECTS	
Module 1 (15 ECTS) <i>Acteurs-actrices et contextes de l'éducation et de la formation</i>	Module 2 (15 ECTS) <i>Processus et dispositifs d'enseignement-apprentissage</i>

3.3 Structure des modules

Module 1 : Acteurs-actrices et contextes de l'éducation et de la formation		15 crédits ECTS
<p>Ce module vise à permettre à l'étudiant·e de comprendre les défis contemporains de l'éducation et de la formation liés à la diversité des actrices et acteurs ainsi qu'aux opportunités et contraintes des contextes (culturels, politiques, économiques, institutionnels, sociaux) dans lesquels s'ancrent l'éducation et la formation. Grâce aux enseignements du module, l'étudiant·e acquiert des connaissances variées qui lui permettent de développer une compréhension systémique de l'éducation et de la formation, qui relie le niveau micro des relations entre les acteurs et actrices avec le niveau macro des contextes dans lesquels s'ancrent l'éducation et la formation. Au travers des contenus traités dans les enseignements, l'étudiant·e est amené·e à se décentrer et à développer un questionnement éthique sur la responsabilité sociale des acteurs et actrices de l'éducation et de la formation.</p> <p>Dans l'offre du module 1, un total de 15 crédits doit être accompli avec succès. Parmi les UE proposées, l'étudiant·e a la possibilité de suivre soit une UE offerte par des départements partenaires (selon liste publiée sur le site du Département), soit parmi les UE restantes du module 2.</p>		
Unités d'enseignement :		
F23.00034	Pratique et formation des professionnel-le-s en contexte d'interculturalité	3 crédits ECTS
F23.00021	Communication interculturelle en formation	3 crédits ECTS
F23.00023	Enjeux économiques et politiques de l'éducation et de la formation	3 crédits ECTS
F23.00127	Pedagogical knowledge, institutions, and individual ability to act	3 crédits ECTS
F23.00144	Comparative and International Education	3 crédits ECTS
F23.00137	Enjeux contemporains autour de la petite enfance	3 crédits ECTS
	UE à choisir dans la liste publiée sur le site du Département	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluation :		
<p>Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des cinq UE choisies doit être réussie. Il n'est pas possible de compenser une évaluation insuffisante à une UE par les résultats obtenus aux autres UE choisies pour valider le module. En cas d'échec à une UE, l'étudiant·e peut la remplacer par une autre UE proposée dans le module. La note du module résulte de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des unités d'enseignement qui le composent.</p>		
<p>Pour les UE données en anglais, la prestation de l'étudiant·e pour l'évaluation de l'UE peut être réalisée en anglais, en français ou en allemand.</p>		

Module 2 : Processus et dispositifs d'enseignement-apprentissage		15 crédits ECTS
<p>Ce module vise à développer des connaissances et des compétences liées aux enjeux pédagogiques et andragogiques à diverses étapes de formation telles que la scolarité obligatoire et post-obligatoire, la formation professionnelle ou plus généralement la formation des adultes. Spécifiquement, des enjeux liés aux processus de construction des connaissances et compétences, au soutien des processus d'apprentissage, à l'inclusion scolaire, ainsi qu'aux modalités d'ingénierie de formation et de didactique sont travaillés de manière approfondie.</p> <p>Dans l'offre du module 2, un total de 15 crédits doit être accompli avec succès. Parmi les UE proposées, l'étudiant-e a la possibilité de suivre soit une UE offerte par des départements partenaires (selon liste publiée sur le site du Département), soit parmi les UE restantes du module 1.</p>		
Unités d'enseignement :		
F23.00075	Apprendre à apprendre	3 crédits ECTS
F23.00031	Travail, emploi et compétences	3 crédits ECTS
F23.00064	Déconstruire les mythes sur l'apprentissage	3 crédits ECTS
F23.00136	Ingénierie pédagogique et de formation	3 crédits ECTS
F24.01002	École et pédagogie inclusives	3 crédits ECTS
F24.01051	Didactique générale	3 crédits ECTS
	UE à choisir dans la liste publiée sur le site du Département	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluation :		
<p>Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des cinq UE choisies doit être réussie. Il n'est pas possible de compenser une évaluation insuffisante à une UE par les résultats obtenus aux autres UE choisies pour valider le module. En cas d'échec à une UE, l'étudiant-e peut la remplacer par une autre UE proposée dans le module. La note du module résulte de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des unités d'enseignement qui le composent.</p>		

4 Evaluations

4.1 Dispositions générales

Un crédit ECTS représente en moyenne trente heures de travail pour l'étudiant-e. Les crédits ECTS sont attribués sur la base d'unités d'enseignement jugées suffisantes (art. 3 chif. 7 et 14 du Règlement des études).

L'évaluation d'une unité d'enseignement peut s'effectuer en une ou plusieurs parties qui peuvent être réalisées pendant le semestre et/ou pendant une session d'examen. Les évaluations peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit, d'un travail écrit, d'un exposé, d'un rapport, d'un portfolio, d'une tâche complexe, d'une activité de validation etc. Dans le cas d'une évaluation constituée de plusieurs parties, l'étudiant-e qui ne participe pas à toutes les parties obtient un échec à l'évaluation. Les indications concernant l'évaluation des enseignements de même que les modalités pour la réalisation et la remise des travaux écrits sont données dans les descriptifs des enseignements dans le programme de cours de l'Université de Fribourg ainsi que dans le *Guide de rédaction des travaux écrits* disponible sur le site internet du Département des sciences de l'éducation.

Les unités d'enseignement sont regroupées en modules. Un module est validé une fois que toutes les unités d'enseignement nécessaires à l'acquisition des crédits ont été validées.

4.2 Reconnaissances

Toutes les UE de ce programme d'études peuvent potentiellement être validées par le biais d'une reconnaissance formelle (au sens de l'art. 3 al. 5 des Directives reconnaissances), dans la limite du nombre de crédits ECTS maximal prévu (art. 3 al. 1).

4.3 Inscription aux unités d'enseignement et aux évaluations

L'étudiant·e doit s'inscrire pour chaque unité d'enseignement et chaque évaluation via le guichet virtuel selon le calendrier de la faculté (art. 33 et 34 du Règlement des études). Un·e étudiant·e non-inscrit·e ne peut pas prétendre à une évaluation.

4.4 Unités d'enseignement hors session

Aucune unité d'enseignement n'est définie comme hors session.

4.5 Notation

Les évaluations sont notées ou font l'objet d'une décision « réussi » ou « échoué ». L'échelle de notation pour les évaluations notées se compose des notes entières et des demi-points de 1 à 6, où 6 est la meilleure note. Les notes de 6 à 4 qualifient les évaluations réussies, les notes en dessous de 4 qualifient les évaluations échouées (art. 23 du Règlement des études).

4.6 Tentatives et échec définitif

Une évaluation échouée équivaut à un échec. Une évaluation échouée peut être répétée une fois. Si l'étudiant·e ne réussit pas la deuxième tentative, il/elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement ou au module. Sur demande auprès du secrétariat du Département, l'étudiant·e peut obtenir l'accès à une troisième tentative, pour une seule évaluation et une seule fois dans chaque programme d'études de la Faculté. Si nécessaire, une session d'examens supplémentaire est accordée pour cette troisième tentative. S'il/elle ne réussit pas cette unique troisième tentative, il/elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement ou au module.

Les unités d'enseignement pour lesquelles une troisième tentative est autorisée sont précisées dans le chapitre 3.2. En cas d'échec définitif dans un programme d'études, l'étudiant·e ne peut plus poursuivre ses études dans ce programme d'études pendant une période de cinq ans à partir de la session d'examens concernée (art. 24 du Règlement des études).

Les études sont considérées comme échouées définitivement et ne peuvent être poursuivies si l'un des critères suivants est rempli :

- l'UE obligatoire n'a pas été validée lors des deux tentatives (exception faite de l'éventuelle troisième tentative) ;
- l'UE obligatoire n'a pas été validée dans les quatre sessions (exception faite du report de session en raison de conflit horaire ou d'absence justifiée) ;
- la durée maximale autorisée pour les études (selon art. 10 du Règlement des études) est dépassée.

4.7 Note finale

La note finale résulte de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des modules validés de ce programme d'études ; la note d'un module résulte de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des unités d'enseignement qui le composent.

5 Entrée en vigueur et dispositions transitoires

Le présent plan d'études entre en vigueur au semestre d'automne 2025. Il s'applique à chaque étudiant·e qui commence sa formation à partir du semestre d'automne 2025.

L'étudiant·e qui, au moment de l'entrée en vigueur du présent plan d'études, était déjà inscrit·e dans le programme d'études *Master of Science en Sciences de l'éducation* de la Faculté des lettres et des sciences humaines est soumis·e au présent plan d'études. Une reconnaissance complète des crédits acquis est garantie. Durant la période transitoire, le ou la responsable de programme d'études décide quelles unités d'enseignement selon le présent plan d'études remplacent les unités qui ne seraient éventuellement plus proposées.